



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2022/44

Référence SPW-ARNE :10009263

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la **s.a. établissement J.WUST**, demeurant à **rue Grondal 14 à 4890 Thimister-Clermont**.

Le terrain concerné est situé **Route du Condroz - 4100 SERAING (BONCELLES)**, et cadastré **SERAING 12e division section B n° 326 H**.

Le projet consiste en **exploiter deux citernes gaz pour le chauffage d'une résidence d'appartements**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 23/05/2023	Le 30/05/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 13/06/2023 <u>Heure de clôture</u> : 10h.	<u>Par courrier ordinaire</u> : Le Collège Communal place Communale 8 à 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le Collège Communal de la Ville de Seraing – le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING :**

- le mardi de 8h. à 11h. et de 14h. à 16h. ;
- le jeudi et vendredi de 8h. à 11h. ;
- le jeudi de 17h. à 20h. (uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

**Pour les consultations**, un **rendez-vous** doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme :

Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) - Tél : 04 330 84 87

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.a. établissement J.WUST** - Courriel : [gregory.radar@wust.be](mailto:gregory.radar@wust.be) - Tél : +3287594711 ou après du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 22 mai 2023.**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 28 octobre 2022 -  
CDLD art. L1132-5)

Fabrizio CASTELLI  
Responsable F.F

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(CDLD art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOLF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN